

ATTENTION.... l'exposition sur les Cadastres prévue à Bourgtheroulde lors des journées du patrimoine 2011 est reportée à septembre 2012.

Folklores de Monde
14^{ème} Edition
Le Mardi 5 juillet 2011

Musiques, danses et chants de
Indonésie
Au Centre Gilbert Martin à BOURG THEROULDE à 20h30.
Entrée Spectacle + programme : 4 €
Renseignements : 02 35 87 63 42

Deuxième spectacle
JEUDI 7 JUILLET 2011 LE BRÉSIL
à la salle des Fêtes de illeville sur Monfort 20h30
Renseignements : 02 32 41 39 53

CROQ'NOTES RANDO
DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011
UNE JOURNÉE EN FAMILLE... **GRATUIT**

8h00 Rendez-vous à la Mairie d'Epreville en Roumois.
Au programme le matin Rando musicale à pied, en calèche ou à cheval avec l'association horizon guitare.
Parcours accessible à tous.
13H00 - PIQUE-NIQUE (SORTI DU SAC),

EPREVILLE EN ROUMOIS

RENSEIGNEMENTS 02.35.87.63.42 **INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE WWW.CC-BOURG THEROULDE.FR**

LES FLAMMES DU SOUVENIR
EPREVILLE EN LIEUVIN (27)
Manoir de la Fortière entre Bernay et Pont-Audemer

Les 8, 9 / 13,14,15,16 / 22, 23 / 29 et 30 Juillet 2011

Informations et réservations
02 32 42 09 16
ou
09 79 67 22 10

Mise en scène
Joël LEFRANÇOIS
Vu dans les séries TV
DOC MARTIN (sur TF1) et BRAQUO (sur CANAL+)

Production : Association Loisirs et Culture Vièvre Lieuvain. Création artistique : Cie Théâtre des Trois Gros.

COMMISSION SPORTS - COMMUNAUTE DE COMMUNES
RUN & BIKE
DIM. 16 OCTOBRE 2011
RENDEZ-VOUS 8h à la Mairie de BOSBENARD CRECY
départ circuit à 9h
Bulletin d'engagement dans les MAIRIES et les GYMNASES ou SUR LE SITE INTERNET: WWW.CC-BOURG THEROULDE.FR

Inscription GRATUITE
Rémunération à tous les participants

Renseignements : 02 35 87 63 42
ou 06 23 12 28 02



C2 MAG

N° 27
JUN 2011

Sommaire

Pages 2 et 3

Dossier
LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

En savoir plus...

ENFANCE JEUNESSE

ZOOM sur...

Fabienne GUILLOT
page 4

Les manifestations



Service Communication - Laurent Houdoux
Té debate : 02 35 87 63 42
Mail : communication@cc-bourgtheroulde.fr
Une version de ce C2mag numéro téléchargeable en pdf est disponible sur le site de la Communauté de Communes.

Edito



Ce nouveau numéro du C2 MAG a pour objet principal l'évocation de la réforme des collectivités. Il s'agit bien sûr d'un condensé des articles essentiels. Des réunions d'information pour les élus ont été organisées par le SYDAR et par notre Communauté de Communes.

Vous trouverez dans le dossier les grandes orientations car il me semble utile de sensibiliser chacun sur les décisions importantes pour la vie des citoyens.

Aujourd'hui, de nombreux élus désapprouvent la méthode et fustigent le manque d'analyse sérieuse pour la réalisation du schéma départemental proposé par Madame la Préfète. Ces propositions auraient mérité réflexion et analyse concernant les compétences, les incidences financières et fiscales, le personnel, le patrimoine des collectivités. Sur notre canton, il a été proposé : la fusion des Syndicats à Vocation Scolaire concernant les communes du Theillement, Bosc Regnault en Roumois et Touville d'une part et des communes de Thuit Hébert, Bosbénard Crescy, Epreville en Roumois et Flancourt Catelon d'autre part. Cette fusion est unanimement contestée. Par contre, la disparition du syndicat du Perrey (salle des fêtes de Thuit Hébert et Bosc Bénard Commin) ne suscite pas de commentaires.

Enfin, vous prendrez connaissance des évolutions mises en application aux prochaines élections municipales, pour la désignation et le nombre de délégués communautaires, selon l'importance des communes.

Bien Chaleureusement,
Jean QUETIER

Observer le ciel en famille
LA NUIT DES ETOILES
VENDREDI 19 AOÛT 2011
GRATUIT
au Centre de Loisirs de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE
Renseignements : 02 35 87 63 42
Inscription sur le site internet : www.cc-bourgtheroulde.fr



Retrouvez toutes les manifestations du Canton de Bourgtheroulde dans l'AGENDA de notre site internet.
www.cc-bourgtheroulde.fr



WWW.CC-BOURG THEROULDE.FR

DOSSIER REFORME DES COLLECTIVITES



LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010

- Création des Conseillers Territoriaux.
- Election des Délégués Communautaires au suffrage universel direct.
- Modification de la composition des Conseils Communautaires.
- Rationalisation des financements publics.

LE CONSEILLER TERRITORIAL

- Il remplacera les actuels conseillers généraux et régionaux.
- Il sera élu dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours sur un territoire actuellement non défini dépassant les limites du canton.
- Pour la Haute-Normandie ce sont 98 conseillers territoriaux (63 en Seine-Maritime et 35 dans l'Eure) qui seront élus en 2014.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le schéma départemental sera arrêté par Madame la Préfète au plus tard le 31 décembre 2011.

Objectifs et orientations :

- Achèvement de la carte des communautés, suppression des discontinuités et des enclaves,
- Constitution de communautés d'au moins 5 000 hab. (possibilité d'un seuil inférieur pour tenir compte de caractéristiques géographiques - pas de seuil pour les communes de montagne),
- Cohérence autour des unités urbaines, bassins de vie et SCOT,
- Accroissement de la solidarité financière,
- Réduction du nombre de syndicats,
- Transfert des compétences syndicales aux communautés,
- Rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace.

Madame la Préfète élabore un projet de schéma. Il est transmis :

- Aux communes et aux communautés concernées pour avis (3 mois), puis à la Commission Départementale (4 mois).

Les propositions de la Commission Départementale, adoptées à la majorité des 2/3, sont intégrées dans le schéma (pouvoir d'amendement).

- Actuellement, le département de l'Eure compte 11 communes isolées (Brionne, Fleury sur Andelle, Radepont, Amfreville les Champs, Menesqueville, Gaillardbois Cressenville, Renneville, Mousseaux Neuville, Saint Laurent des Bois, Portejoie et Noards). Celles-ci seront obligatoirement rattachées à une communauté.
 - A défaut d'accord, la Préfète passe outre sauf si la commission propose, à la majorité des 2/3, un autre rattachement (à une autre communauté limitrophe).
 - Quant aux communautés dont le seuil de population ne dépasse pas 5000 habitants, le schéma proposé par Madame la Préfète prévoit la fusion des communautés de Saint Georges du Vièvre et Cormeilles, de Beaumesnil et Broglie et l'éclatement de la communauté de Serquigny. Il est également proposé la fusion des 3 communautés du Pays de l'Avre et Iton.
- Concernant les différents syndicats scolaires ou de distribution, et l'assainissement d'eau et divers autres, plus d'une centaine de propositions de fusions sont inscrites dans le Schéma Départemental. Il ne s'agit évidemment que de propositions dont certaines ne seront sans doute pas validées par la Commission Départementale.

- Ces dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2013.



CE QUI CHANGE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE MODE DE DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES.

- Elus au suffrage universel direct dans le cadre de l'élection municipale pour toutes les communes dont le conseil est élu au scrutin de liste. Les délégués sont fléchés en tête de liste.
- Dans les autres communes, les délégués sont élus par le conseil municipal en son sein. Dans les communautés de communes et d'agglomération, si une commune n'a qu'un délégué, elle désigne, dans les mêmes conditions, un suppléant qui siège avec voix délibérative en l'absence du titulaire, s'il n'a pas donné procuration.

LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

1^{er} solution :

- Selon l'article 9 de la loi 2010-1563, le nombre d'élus est défini à 26 auquel il faut ajouter un certain nombre de sièges supplémentaires.
- La répartition des sièges se fait en fonction de la population de chaque commune.

2^{ème} solution :

- Un accord sur la répartition des sièges peut être conclu, il faut pour cela:
 - soit la majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population.
 - soit 50 % des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.
- Aucune commune ne peut détenir plus de 50 % des sièges.

Projection pour la Communauté de Communes de Bourgtheroulde - SOLUTION N°1

Selon le mode de calcul défini par la loi, 12 sièges supplémentaires sont attribués. (soit 26 + 12 = 38).

	Pop municipale	nombre de sièges	pourcentage population	situation actuelle
Le Bosc-Roger-en-Roumois	3 218	9	24,37%	5
Bourgtheroulde-Infreville	2 926	8	22,15%	4
Saint-Ouen-du-Tilleul	1 542	4	11,67%	3
Boissey-le-Châtel	810	2	6,10%	2
Berville-en-Roumois	697	2	5,27%	2
Bosguérard-de-Marcouville	552	1	4,18%	2
Flancourt-Catelon	435	1	3,29%	2
Bosc-Renoult-en-Roumois	427	1	3,23%	2
Bosc-Bénard-Crescy	383	1	2,90%	2
Épreville-en-Roumois	360	1	2,72%	2
Theillement	342	1	2,59%	2
Bosnormand	312	1	2,35%	2
Bosc-Bénard-Commin	308	1	2,33%	2
Thuit-Hébert	301	1	2,27%	2
Saint-Denis-des-Monts	188	1	1,42%	2
Saint-Philbert-sur-Boissey	152	1	1,15%	2
Saint-Léger-du-Gennetey	148	1	1,12%	2
Voisreville	103	1	0,78%	2
TOTAL	13 204	38	100%	42

IMPORTANT À NOTER

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Notre marché de collecte stipule que les conteneurs d'ordures ménagères doivent être DÉPOSÉS LA VEILLE AU SOIR DU RAMASSAGE.



EN SAVOIR PLUS

ENFANCE JEUNESSE Camps et mini camps

POUR LES 3-6 ANS

du 18 au 20 juillet
à la base de loisirs
de Cany Barville.

Accueil de loisirs

du 4 au 29 juillet

dans les centres de
BOURGHEROULDE
BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS
BOSGUERARD

POUR LES 7-13 ANS

du 04 au 08 juillet
du 11 au 15 juillet
du 22 au 26 août

du 1^{ER} août au 2
septembre 2011

dans les centres de
BOURGHEROULDE
BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS



RENSEIGNEMENTS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE :
02 35 87 35 49



ZOOM SUR ... LA NOUVELLE DIRECTRICE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Fabienne GUILLOT succède à Thomas CAILLOT au poste de direction du service enfance jeunesse. Fabienne a pris ses fonctions le 9 mai 2011.

Son parcours....
A 40 ans, après avoir été animatrice, directrice de centres de Loisirs et responsable adjointe du service vacances de la F.O.L du département de la Creuse, Fabienne est la nouvelle Directrice du Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.
Sa Formation
BAC, B.A.F.A, B.A.F.D et B.E.A.T.E.P.
Ses passions
La peinture et la photo.
Bienvenue dans le Canton de Bourgtheroulde.